

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.		
Un an.	Six mois.	Trois mois.
36 f.	20 f.	12 f.
HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.		
Un an.	Six mois.	Trois mois.
40 f.	24 f.	14 f.

Un numéro : 10 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non admis ne seront pas rendus.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et Co. directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 48, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 3.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, Rédacteur en chef du Journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 5 décembre 1848.

POURQUOI NOUS VOTONS POUR LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC.

Des démocrates nous écrivent, nous pressent de dire pourquoi nous défendons la candidature du général Cavaignac ; nous pensions l'avoir fait parfaitement comprendre depuis le jour où nous nous sommes prononcés. Nous allons le dire encore, car le moment approche, et jamais circonstance ne sera plus solennelle, jamais épreuve ne sera plus décisive dans la vie de la génération présente.

Nous l'avons déjà dit, nous ne votons pas pour un homme, nous votons pour un principe. A nos yeux, la question est posée entre la République et la monarchie, et nous votons pour la République.

Nous ne prenons guère la peine de réfuter les odieux mensonges, les misérables calomnies jetés à la face du candidat dont nous avons adopté le nom ; nous regardons les choses de plus haut.

Pour nous, la nomination de M. Louis Bonaparte, c'est le retour à la royauté, c'est la réédification du despotisme, c'est la négation de la révolution, c'est l'asservissement du peuple.

Si, entraînée par ses souvenirs, égarée par les sympathies qu'a éveillé la grande infortune de Sainte-Hélène, la majorité pouvait aider un ambitieux à relever le trône impérial, la France foulerait aux pieds les principes que ses penseurs, ses écrivains, ses philosophes ont posés, que le peuple a adoptés, que trois révolutions ont proclamés à la face du monde ; elle déchirerait de ses propres mains le drapeau élevé par elle et vers lequel toutes les nations tournent des regards d'espérance ; elle accuserait elle-même sa frivolité ; elle abdiquerait toute influence morale, toute puissance sur les autres nations ; elle insérerait elle-même sa honte dans ses annales.

La révolution de Février n'a fait qu'une conquête, une seule, mais immense, mais renfermant le germe de toutes les autres, le suffrage universel. Il est un but qu'elle doit poursuivre toujours, s'efforcer d'atteindre, une pensée dont la réalisation lui est imposée comme un impérieux devoir : l'amélioration du sort des classes laborieuses.

Si les hommes qui viendront au pouvoir l'oubliaient, ils pousseraient la France dans de nouvelles luttes, dans des combats acharnés où couleraient des flots de sang.

Ce but, est-ce la royauté qui voudra l'atteindre ? Cette pensée, est-ce la royauté qui s'efforcera de la réaliser ? Ce devoir impérieux, est-ce la royauté qui tentera de l'accomplir ? Non, la République seule peut vouloir et voudra poursuivre l'œuvre de régénération commencée en Février ; elle seule pourra tendre une main amie aux peuples qui veulent s'affranchir et qui comptent sur la France ; elle seule développera les institutions démocratiques en s'appuyant sur des nations émancipées dont elle n'aura rien à redouter ; elle seule marchera dans une voie de progrès et ne fera pas reculer la société.

Le premier danger, à nos yeux, c'est donc le retour à la royauté.

La première nécessité, c'est la nomination à la présidence d'un homme bien décidé à maintenir la République.

Encore une fois, nous ne discutons pas des noms ; mais deux hommes sont en présence, qui réunissent les chances les plus nombreuses, représentant deux principes opposés, et nous, républicains, nous votons pour celui qui maintiendra la République, nous votons pour la démocratie contre la monarchie.

Sans doute les voix données à M. Lamartine, ce grand et noble talent dont la carrière politique n'a pas fini en Juin, à M. Ledru-Rollin qui a dépensé tant de courage et d'énergie

pour asseoir la République, à M. Raspail dont nous n'oublions jamais les luttas, les souffrances et les services, sans doute toutes ces voix compteront à la démocratie ; mais nous redoutons que, disséminées, elles laissent une majorité à M. Louis Bonaparte.

Veut-on la guerre civile, des tempêtes dans lesquelles peut-être s'engloutiraient pour long-temps les libertés publiques, qu'on laisse ou qu'on fasse triompher la candidature de M. Louis Bonaparte, et nous marchons tout droit à ce cataclysme.

Veut-on, au contraire, le jeu régulier des institutions démocratiques, le progrès sans secousse, le triomphe des idées justes et applicables, des idées vraies de la démocratie, qu'on vote alors pour celui qui représente la République.

Toutes les améliorations promises, nous les réclamerons, nous sommerons le pouvoir d'y procéder franchement, énergiquement ; mais, encore une fois, repoussons la royauté, que, balayée par le bras populaire, elle ne rentre pas par l'urne électorale ; établissons d'abord la République, qu'elle se tienne debout afin qu'elle marche.

LES ROUÉS DE LA RÉPUBLIQUE.

IV.

LES POLITIQUES.

Les politiques sont aux idées philosophiques ce que les jésuites sont aux idées religieuses. Les uns et les autres s'efforcent de faire tourner à leur profit personnel ce que Dieu et la raison ont répandu de croyances et de lumières parmi les hommes. Le peuple est la machine qu'il s'agit de faire fonctionner dans ce but, à l'aide de la loi religieuse suivant les jésuites, à l'aide des lois humaines suivant les politiques.

Dans les pays où ces idées, appartenant au système aristocratique, marchent d'accord, comme en Angleterre, elles constituent un pouvoir difficile à ébranler.

L'idée de la domination religieuse, représentée en France par les jésuites, avait dédaigneusement repoussé le concours des politiques. Ceux-ci, les doctrinaires à leur tête, étant parvenus en 1830 à culbuter leurs adversaires, se montrèrent à leur égard de meilleure composition.

Un peu cet orgueil de leur philosophisme qui ne leur a jamais permis d'entrevoir les dangers accumulés autour d'eux, un peu le désir d'utiliser à leur profit les ressorts disposés pour une intrigue d'un autre genre, les politiques ne changèrent rien dans l'organisation gouvernementale élaborée par les jésuites pendant les quinze ans de la Restauration.

Le mot d'ordre avait été donné aux agents de la congrégation ; ils montrèrent un tel empressement auprès des nouveaux venus, qu'en les conservant, on parut ne faire qu'un acte de justice et de nécessité administrative ; on ne prit même pas la peine de se tenir en défiance. Les jésuites ne perdirent ainsi que les positions élevées du pouvoir dont ils restèrent maîtres par les positions secondaires. Entre eux et les politiques il n'y avait d'autre opposition que celle résultant de la suprématie d'influence. Ils étaient d'ailleurs unis par le sentiment commun de leur haine contre la démocratie.

Cette situation explique comment, peu de mois après la révolution, on traquait jusque dans les positions les plus infimes ceux qu'on appelait dérisoirement les héros de Juillet. Ce mot était alors un motif de défaveur et de proscription comme aujourd'hui le titre de républicain.

En France, le parti démocratique a toujours su vaincre. Il a quelquefois abusé de la victoire ; il n'a jamais su en profiter.

Pour donner une idée exacte des mœurs de ce que nous

avons appelé l'association des politiques, il faudrait lire quelques uns des romans (*fashionables novels*) en vogue dans les cercles de haut ton d'Angleterre.

L'intérêt de ces romans roule tout entier sur le jeu d'intrigues habilement concertées pour arriver au but, n'importe à quel prix. Le héros se sert des passions de ses personnages comme d'instruments ; mais, sous peine d'être sifflé, il ne doit en avoir d'autre que celle du succès. L'amour, la vertu, la bonne foi, le courage sont des niaiseries à dédaigner s'ils ne concourent pas à faire réussir l'intrigue. La fausseté, le mensonge, la trahison excitent l'admiration quand ils amènent un dénouement favorable.

Louis-Philippe a régné sous l'influence de principes de ce genre, avec le concours des politiques de toute nuance, classés du centre droit au centre gauche de la chambre des députés.

Ces principes étant ceux de l'aristocratie pouvaient devenir compromettants, si, en l'absence du parti-prêtre et de la noblesse boudant dans leur camp légitimiste, on ne parvenait pas à constituer dans la bourgeoisie une classe d'initiés disposés à mettre le système en pratique.

L'entreprise était difficile. Le bourgeois, c'est l'ouvrier de la veille dans une autre condition de travail. Comment le séparer du peuple ? Les politiques crurent y parvenir en inaugurant dans l'Etat le culte du veau d'or. L'enivrement des coupons de rentes et des actions industrielles mit, en effet, aux pieds de Louis-Philippe une cour nombreuse, d'espèce toute nouvelle, celle des chevaliers de l'industrie. La société des bourgeois leur fit accepter sans peine, de la bouche des politiques, la distinction des classes supérieures et des classes inférieures. C'était encore noblesse et roture, moins les idées chevaleresques d'un côté, moins l'ignorance de l'autre.

Le 24 Février a démontré le vide des calculs de ce que le langage du temps appelait la grande politique. Malheureusement le mal de cette politique étroite et cupide a été profond. Elle n'a pas réussi à organiser à long terme l'exploitation du peuple par les traitants, mais elle a suscité des éléments nouveaux de discorde. Elle a enlevé à la cause démocratique une foule de bourgeois, gens du peuple qui ne veulent plus être du peuple, qui, sous la bannière des politiques, vont grossir la phalange des ennemis de la République, proclamant comme insensée la doctrine démocratique dans sa tendance à confondre la société dans un sentiment unique de fraternité ; ils s'associent en aveugles à la haine des politiques contre la République, s'imaginant pouvoir arrêter l'invasion de l'idée monarchique juste au point où il leur convient de l'accepter. Ils s'apercevront trop tard de leur erreur.

Les vrais partisans de la monarchie savent à quoi s'en tenir sur le système des transactions. 1814 les a conduits à 1830 ; ils veulent maintenant 1814 sans la charte. C'est la logique de leur principe.

Que les bourgeois doués de quelque intelligence réfléchissent ; leur colère contre la démocratie, c'est-à-dire contre leur propre élément, est une immense faute politique.

Jusque-là, il faut considérer les nombreux adhérents à l'association des politiques comme les alliés des jésuites contre la République. Cette alliance explique comment tant de voix s'élèvent à la fois pour persuader aux campagnes que la République a été pour elles un présent funeste. Quand on aura examiné l'appui que rencontrent ces insinuations dans la troisième association dont il nous reste à parler, on sera convaincu que si la démocratie devait succomber en France, comme en Allemagne et en Italie, sous le coup de l'intrigue, il y aurait à s'étonner de la trouver encore debout.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 6 DÉCEMBRE 1848.

LE TRIBUNAL SECRET.

(Suite. — Voir le Censeur depuis le 27 octobre.)

Les fugitifs, accablés des émotions de cette nuit, se reposèrent un instant sur la plage, tandis que Lénore et le page allèrent dans la maison peu éloignée du batelier quitter leurs déguisements et reprendre leurs chevaux.

L'empereur d'Allemagne dépossédé était alors au milieu de ses états, sans gardes, sans asile, sans ressource : il s'appuyait contre le tronc d'un vieux chêne pour se reposer de l'accablante fatigue, et était prêt à chercher son chemin dans la campagne et dans la nuit. Il assembla autour de lui le peu de personnes qui formaient son conseil.

— Il faut nous hâter de partir, dit Wenceslas ; en demeurant un instant de plus dans les environs de la capitale, nous serions réduits à nous cacher ou à retomber bientôt dans les mains des ennemis. Il n'y a d'autre parti à prendre que de gagner, s'il est possible, la forteresse de Conrad-Bourg.

— Vous trouverez là, ajouta Ratisbonne, une bonne garnison et de solides remparts.

— Oui, reprit l'empereur, c'est une brave forteresse qui n'a jamais trahi ses maîtres. De là, je pourrai, selon l'approche du danger, organiser une marche contre les révoltés, ou me cuirasser contre leurs attaques. Il est indispensable que je m'établisse sur ce point d'appui pour y réunir le reste de mes forces. Mais vous, Madame, continua Wenceslas en s'adressant à la princesse Sophie, vous sentez-vous le courage de venir habiter une forteresse pendant la guerre

qui va peut-être y amener un siège ?

— Votre doute est naturel, sire, dit-elle, car il est vrai que j'ai reçu peu de force d'âme en partage ; mais le devoir me dit que ma place est auprès de vous, l'exemple de mes nobles aïeules m'apprend que les femmes de mon sang doivent savoir filer et prier au bruit des armes. Ces enseignements me soutiendront assez, je l'espère, pour que vous n'ayez pas à vous plaindre de ma faiblesse.

— Je n'en doute pas, répondit Wenceslas. A la première nouvelle de mon évasion, on pensera que j'ai dû me diriger vers la place forte la plus voisine, et on enverra des troupes sur la route.

— Il faut alors, conseilla Ratisbonne, y parvenir par des chemins détournés et en ne voyageant que la nuit.

— Ce sera plus prudent.

— De cette manière, continua le jeune seigneur, Votre Altesse n'arrivera à son château-fort que dans quelques jours, et lorsqu'on croira qu'elle a pris une autre direction, on trouvera les avenues dégagées.

— Et comment voyagerons-nous ? demanda l'impératrice.

— Il ne s'agit, dit Wenceslas, que d'éviter les grandes routes où peuvent se trouver des hommes d'armes.

— Pour nous, répartit Ratisbonne ; mais, pour ces dames, il faut redouter aussi la fatigue du chemin.

— On pourrait, dit le comte de Norberg, conduire son altesse l'impératrice et sa dame d'honneur dans un asile peu éloigné où elles attendraient le moment de gagner Conrad-Bourg sans danger par la route directe.

— Vraiment, comte de Norberg, vous avez une heureuse idée, dit vivement Ratisbonne ; et le château de votre sœur, qui se trouve, je crois, à très peu de distance d'ici, et dans un lieu désert, semble placé par la Providence pour donner asile à notre chère souveraine.

On ne répondit rien ; Ratisbonne continua :

— Il serait nécessaire de nous séparer dès cet instant ; je vous accompagnerai seul, mon prince, si vous le permettez, tandis que le comte et notre page serviront d'escorte à ces dames.

Cette proposition, quelque sortable et naturelle qu'elle fût, continua à n'être accueillie que par le silence ; elle rencontrait chez les personnes les plus intéressées une secrète opposition. Wenceslas n'aimait guère à confier sa femme aux soins de Norberg, dont il regardait la protection comme trop empressée et trop tendre. Sophie, de son côté, sans connaître la comtesse Ursule de Norberg, avait entendu faire sur elle d'étranges rapports, auxquels donnait lieu la solitude extraordinaire où vivait cette jeune femme, et elle éprouvait, à la pensée de la retraite qu'on lui offrait, une sorte de crainte superstitieuse.

Pour le comte de Norberg, il hésitait aussi, par quelque motif inconnu, à accueillir cette ouverture avec un empressement qui eût été de toute convenance.

Cet état de gêne dura un instant ; mais comme personne ne pouvait émettre hautement les motifs qui lui faisaient repousser une proposition admissible en tous points, elle resta sans refus exprimé. Alors Norberg, qui ne pouvait plus suspendre son invitation, assura la princesse Sophie de tout le bonheur que la comtesse Ursule aurait à recevoir chez elle sa souveraine.

Ce compliment fut fait avec la grâce du langage d'un homme du monde qui exprime le mieux ce qu'il pense le moins, mais d'un ton où des observateurs plus habiles auraient pu entrevoir une contrariété profonde.

Le parti offert par Ratisbonne fut donc non accepté, mais suivi. On donna aux deux dames les chevaux qui avaient servi à Lénore et à Edgard dans leur fuite au couvent de Saint-Bruno, et on se sépara.

On se remit en marche, et, comme au commencement du voyage,

L'intrigue a mille moyens pour faire tourner à mal la mobilité des esprits, mais sa puissance n'ira pas jusqu'à pervertir les instincts généreux du pays. Le moment est venu de faire appel à tous les hommes de cœur pour conjurer les dangers que les manœuvres de l'égoïsme et de la peur font peser sur la France.

Il existe depuis quelque temps un conflit des plus graves entre l'administration des postes et les diverses compagnies de chemins de fer. Par suite d'omissions inexplicables dans la rédaction des premiers traités de concession, la poste s'est trouvée, pour le transport de ses dépêches, livrée à la merci des compagnies, qui l'ont impitoyablement rançonnée; et il est arrivé que, même dans les concessions postérieures, les affaires de l'Etat ont toujours été faites de telle façon que le service des dépêches par le chemin de fer, service qui n'ajoute pas un sou aux frais des convois, coûte cependant à l'Etat quelque chose comme six à sept millions de francs. Cette espèce d'extorsion a lieu surtout au moyen de ce qu'on appelle les convois spéciaux, convois qui sont censés organisés pour l'usage exclusif des malles, dont la poste fait tous les frais, et qui cependant sont en général les plus productifs pour les compagnies.

On assure qu'il serait question d'une enquête administrative pour remonter à l'origine des traités qu'il est question de briser, et qui sont tellement onéreux pour le Trésor, qu'on admet difficilement qu'ils aient pu être acceptés en connaissance de cause par les administrations qui les ont signés.

En rachetant les chemins de fer, la République met un terme à ces scandales. Il est impossible de n'être pas frappé de la déclaration que fait M. Louis Bonaparte dans son manifeste relativement aux compagnies qu'il entend protéger. S'il arrivait à la présidence, il nous rendrait toutes les déplorables concessions du dernier règne.

Voici les principales dispositions de la loi qui statue sur l'exploitation du chemin de fer de Lyon à Paris :

En ce qui touche le chemin de Lyon à Avignon, 100,000 fr. vont être consacrés à l'achèvement des études de la voie entre Lyon et Valence, et 8 millions aux travaux à exécuter entre Valence et Avignon.

Un million sera en même temps consacré aux travaux et aux frais d'achèvement du chemin de fer de Marseille à Avignon.

« Art. 1^{er}. Le chemin de fer de Paris à Lyon sera exploité par l'Etat. La direction de l'exploitation sera placée sous l'autorité du ministre des travaux publics.

« Art. 2. Le ministre des travaux publics pourra donner à l'entreprise, ensemble ou séparément :

« 1^o L'entretien et la police de la voie ;
« 2^o La traction, c'est-à-dire l'entretien, y compris les grosses réparations et la conduite des machines et de tout le matériel mobile employé aux transports.

« Art. 3. Le ministre des travaux publics réglera provisoirement les tarifs qui devront être appliqués, sans toutefois que ces tarifs puissent excéder, soit pour les voyageurs, soit pour les marchandises et objets de toute nature, les *maximum* fixés pour le chemin de fer de Paris à Lyon par la loi du 16 juillet 1843.

« Art. 4. Les contestations entre l'administration et les expéditeurs qui lui donneront des marchandises et objets quelconques à transporter seront jugées par les tribunaux ordinaires. »

Nouvelles de la Flotte.

On lit dans le *Courrier de Marseille* du 2 :

« L'escadille sur laquelle est embarquée la brigade expéditionnaire commandée par le général Mollière, et qui avait pris le large dans la soirée d'avant-hier, n'a pas immédiatement continué sa route. Elle est allée mouiller, à très peu de distance de Marseille, sous les hauteurs d'Endoume, et, durant toute la journée d'hier dimanche, on a pu voir, de cette partie de la côte, les cinq bâtiments composant cette escadille échanger entre eux des signaux.

« Quoi qu'il en soit, nous allons raconter en peu de mots l'embarquement des troupes, tel qu'il a eu lieu avant-hier.
« Notre rade présentait samedi un rare et beau spectacle.
« Dès les premières heures de la journée, une foule immense s'était portée sur les hauteurs qui dominent le port et les environs. A voir un pareil empressement, on eût dit que notre population tout entière voulait s'associer par un solennel témoignage à la pensée patriotique de l'expédition.

« Entre dix et onze heures, les troupes casernées à la porte d'Aix sont arrivées sur l'esplanade de la Tourrette. Elles avaient traversé les quartiers de la vieille ville en chantant le *Chant du Départ*, et, au moment où elles atteignaient le rivage, la foule s'était mise à répéter en chœur les strophes belliqueuses. Un véritable enthousiasme dont

les fanfares des corps de musique secondaient l'élan animait tous les esprits.

« Le *Magellan* recevait dans le bassin même du port le contingent de troupes qui lui était assigné. Quant au *Labrador* et au *Christophe Colomb*, c'est dans l'enceinte du port auxiliaire qu'ils opéraient l'embarquement.

« Curieuse d'assister de plus près à cet intéressant tableau, la foule a fini par violer la consigne qui lui interdisait l'accès de la double jetée formant ce nouveau bassin.

« Enfin, les deux frégates, escortées du *Vautour* à bord duquel sont transportées les munitions, ont levé l'ancre et franchi la passe.

« A ce moment, le spectacle a pris un caractère plus émouvant encore ; il s'est fait entre la multitude entassée au rivage et les braves soldats penchés sur la galerie des vaisseaux un échange unanime de fraternelle sympathie et de bruyantes acclamations. La joie était universelle, elle éclatait dans les gestes et les regards de nos troupes, elle n'était pas moins visible sur le front des citoyens qui leur disaient adieu, et, de part et d'autre, le cri de *Vive la République !* résumait toutes les impressions.

« Quand le *Labrador* et le *Christophe Colomb* ont eu gagné le large, la même scène s'est renouvelée pour le *Magellan* à sa sortie du port.

« Nous n'avons pas à donner sur le matériel de cette expédition d'autres détails que ceux qui sont contenus dans notre numéro de samedi.

« Nous pouvons seulement rectifier quelques uns de ceux qui concernent les nouvelles troupes dont l'embarquement doit avoir lieu avant le 5.

« La brigade attendue est la première division de l'armée des Alpes ; elle marche sous les ordres du général Chadeysse, désigné par erreur sous l'initiale N. dans notre numéro de samedi.

« Les deux escadrons de chasseurs attachés à cette brigade sont commandés par M. le colonel Lanoue, et non par le colonel Dambry, comme une autre inexactitude nous l'avait fait dire.

« Les troupes qui partent sont remplacées dans nos murs par deux bataillons du 12^e de ligne arrivés samedi soir à Marseille.

« On annonçait, hier soir, qu'un bataillon du 33^e qui faisait partie de l'expédition pour l'Italie venait d'être débarqué à Marseille. Nous donnons, sous toute réserve, cette nouvelle qui, comme on peut le penser, était l'objet de mille commentaires.

« Nos dernières correspondances d'Italie annoncent que sa sainteté Pie IX était arrivé à Caserte, et que le roi de Naples s'était empressé de venir, mettre à sa disposition la résidence royale qu'il y possède. »

Nouvelles d'Italie.

VENISE, 25 novembre. — Aujourd'hui est arrivé d'Ancône l'amiral Albini ; en ce moment il est en conférence avec le gouvernement.

On dit aujourd'hui, sur la foi de passagers arrivés avec des barques, que toute la Dalmatie est insurgée contre l'Autriche, et qu'à Spalato des compagnies italiennes du régiment Wimpfen, fraternisant avec le peuple, se sont emparées du fameux comte Mitrowsky.

Paris, le 3 décembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Constitutionnel* exhibe aujourd'hui une lettre de M. Bugeaud qui déclare qu'il votera pour M. Louis Bonaparte. Cela n'est une nouvelle pour personne, et si le *Constitutionnel* a voulu faire un coup de théâtre, il n'a pas réussi du tout.

M. Bugeaud ne pouvait se prononcer pour le général Cavaignac. Il y avait à cela une raison péremptoire. Le général Cavaignac a été le lieutenant de M. Bugeaud, et celui-ci ne lui pardonnera pas sa haute fortune. C'est là une de ces mille petites tresses dont est pleine l'histoire de l'humanité.

M. Bugeaud n'a pas oublié, d'ailleurs, que, nommé général en chef des troupes de Paris le 25 février au soir, il n'aurait pu empêcher, malgré toute sa prétendue science militaire, la révolution du 24 ; il garde rancune à la République.

Le *Constitutionnel* ne se borne pas à citer M. Bugeaud comme appuyant son candidat. Il cite MM. Barrot, Thiers, Molé, Montalembert. Le *Constitutionnel* se faisant une autorité de M. de Montalembert et de M. Molé ! C'est quelque chose d'assez curieux. M. de Montalembert n'est pas pour M. Bonaparte, nous l'affirmons.

— Avant-hier au soir, au club Valentino, où se réunissent les amis de M. Bonaparte, non pour faire des prosélytes apparemment, mais pour s'entretenir entre eux de leur candidat, il y a eu quelques désordres. L'assemblée avait entendu des déclamations d'un sieur Bonnelier, qui a été convaincu, par des pièces écrites de sa main et insérées dans la *Revue rétrospective*, d'avoir vécu sur les fonds secrets sous le ministère Guizot ; elle avait entendu ses déclamations contre le général Cava-

guac, lorsqu'un curieux s'avisa de paraître douter de ces assertions calomnieuses. Aussitôt plusieurs hommes, portant un brassard tricolore, se jetèrent sur ce malheureux, et le traînèrent par les cheveux, en le frappant, jusqu'à la porte. Un autre individu qui avait éternué, et qu'on supposait l'avoir fait en signe de moquerie, a été également frappé et expulsé. Le témoin oculaire de ces indignités nous les a racontées avec une vive émotion ; elles ont, du reste, produit ce résultat que, résolu en entrant à voter pour M. Bonaparte, il est sorti de la salle de la réunion partisan de M. Cavaignac.

P. S. — Nous apprenons de source certaine que le gouvernement autrichien a accepté Bruxelles pour siège des conférences relatives à la médiation anglo-française dans la question italienne.

BOURSE DE LYON DU 4 DÉCEMBRE 1848.

Malgré la vive réaction en baisse qu'apporte la cote de Paris, notre bourse a maintenu sa tendance à la hausse sur toutes les valeurs, excepté les mines de la Loire qu'ont écrasées quelques ventes importantes.

Le 5 0/0 a été coté à 66 15 et a fini à 66.

Les chemins de fer ont été cotés : celui du Nord, à 341 25 et 342 50 ; celui d'Orléans, à 600 et 605 ; celui de Marseille, à 165, prix tous au-dessous de la cote de Paris.

La Loire a ouvert à 252 50 et a fini à 228 75, 5 f. de baisse sur les cours de samedi.

Les fonderies de la Loire et de l'Ardèche ont été traitées à 2890, hausse de 50 f. ; celles de l'Horme ont été cotées à 150, prix de samedi.

Le gaz de Lyon a été offert à 860.

Les obligations de la Loire demandées à 780, sans vendeurs.

L'*Herald*, de New-York, publie la lettre suivante, écrite à l'ex-roi par le duc d'Aumale, au moment où celui-ci allait quitter le gouvernement de Constantine :

Constantine, 14 août.

Voici, chère majesté, de toutes les candidatures et de tous les arrangements que vous me proposez pour ma succession, voici celui que je préfère : Bédau serait nommé lieutenant général et commandant supérieur de la province de Constantine. Si Lamoricière allait faire l'intérim du gouverneur à Alger, Bédau ferait le sien à Oran, et alors rappel de Sillègue et intérim de Randon à Constantine. Bédau revenant à Alger, Bédau irait prendre possession de son commandement. Je craindrais Baraguay-d'Hilliers, qui est un homme d'esprit et un brave soldat, mais qui est peu organisateur ; et de tous les intérimaires que vous me proposez, c'est Randon que je préfère, mais seulement comme intérimaire, et je désirerais qu'il en fût prévenu.

Si je dois dire toute ma façon de penser, je n'ai encore connu en Afrique, hors Bédau et Lamoricière, qu'un seul homme présentant cet ensemble de qualités pratiques et intellectuelles de soldat et d'administrateur que je désirerais trouver chez un commandant de province ; mais il n'est sous aucun rapport en ligne pour prétendre en ce moment : c'est Cavaignac des zouaves.

Je crois, du reste, qu'il sera difficile de ne pas le faire bientôt maréchal-de-camp. Cavaignac tient une conduite parfaitement sage et honorable ; il est trop jeune et trop saillant pour que l'on puisse songer à arrêter sa carrière ; on ne pourrait que le retarder, et ce serait, à mon avis, maladroit ; en ayant l'air de lui donner de mauvaise grâce des grades que tout le monde sait qu'il a gagnés, on le dégraderait de toute reconnaissance, et on le rendrait plus dangereux. Il a dans l'armée une popularité réelle.

Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 2 décembre.

MOTION D'ORDRE.

LE CITOYEN LAGRANGE : Je sou mets à l'Assemblée les quatre propositions suivantes :

1^o Une réclamation des citoyens que leurs souffrances retiennent dans les hôpitaux. Ils demandent un moyen praticable d'exercer leur droit et de remplir leur devoir pour l'élection du président de la République.

2^o Une autre réclamation des condamnés politiques de Lyon depuis 1843 jusqu'à 1848. Ils demandent un vote définitif sur le projet de décret soumis à vos délibérations, et qui propose une allocation de 500,000 fr. comme palliatif à leurs honorables misères.

3^o Une protestation signée par tous les pensionnaires du fort de l'île de Ré... (Interruption) qui réclament contre le régime auquel ils sont soumis, protestation particulièrement à l'adresse du projet de décret relatif à la transportation présenté par l'honorable général Lamoricière... (Sourires.)

4^o Une pétition revêtue de la signature de plusieurs milliers de citoyens lyonnais, demandant énergiquement et pacifiquement... (Sourires) une amnistie générale.

Ces quatre questions ne sont pas sans quelque gravité, et votre cœur en comprendra toute l'importance. Je vous demande donc la permission de les développer brièvement l'une après l'autre. (Exclamations diverses.)

LE PRÉSIDENT : Si j'ai bien compris la nature des documents qui sont donnés à l'Assemblée par l'honorable citoyen Lagrange, il s'agit de pétitions...

LE CIT. LAGRANGE : Il s'agit de pétitions et d'interpellations qui ont été acceptées par le ministre de l'intérieur.

l'impératrice et Lénore cheminaient à cheval l'une près de l'autre ; les jeunes seigneurs se tenaient attentivement à leurs côtés. Au bout d'une heure de route, on vit enfin les tours du château des Croix se dessiner nettement à l'horizon.

Le comte de Norberg demanda à l'impératrice la permission de la quitter pour aller prévenir sa sœur de l'auguste visite qu'elle était près de recevoir. Il s'avança alors vers le château du pas le plus pressé, tandis que l'impératrice, absorbée par une inquiétude nouvelle, ralentissait sa marche autant qu'il lui était possible.

Pour la pauvre Sophie, tout était sujet d'impressions vives et passagères ; après les violentes secousses qu'elle venait d'éprouver, il y avait place dans son âme pour une crainte naïve et folle. A la vue de l'habitation de la comtesse de Norberg, le vague effroi qu'elle avait d'abord senti pour ce séjour venait de se réveiller.

La princesse avait entendu parler à la cour d'Ursule de Norberg, et des bruits circulaient sur cette jeune femme dont on remarquait l'éloignement absolu du monde sans en connaître aucunement la cause. La comtesse, à vingt et quelques années, vivait seule dans le vaste manoir de ses ancêtres avec des domestiques si âgés qu'ils étaient oubliés de la génération présente, et tout ce qui habitait ce château demeurait totalement inconnu du voisinage. Des suppositions diverses s'élevaient donc au sujet de cette réclusion de la jeune châtelaine : la démence, une laideur effrayante, ou des relations sacrilèges avec des êtres de l'autre monde, venaient tour à tour, et selon la fantaisie des esprits, expliquer cet exil de la société.

Songeant en ce moment aux difformités affreuses de corps ou d'âme dont, selon la croyance publique, cette mystérieuse solitaire était atteinte, Sophie redoutait cruellement d'arriver dans l'asile qu'on lui avait choisi. Mais quelque soin qu'elle mit à ralentir le pas de son cheval, il la conduisit trop tôt pour son humeur craintive dans la grande avenue du château.

L'empereur et son jeune favori suivirent les bords du désert de

la Moldav, et les autres fugitifs s'enfoncèrent dans les chemins couverts et tortueux des montagnes.

Nous allons accompagner ce petit groupe de voyageurs dans leur course aventureuse.

— Asseyez-vous un instant sur ces grès, madame, dit la jeune fille ; vous êtes trop faible pour continuer encore la route.

— Ce trajet, quoique très court, ne laisse pas que d'offrir des difficultés, reprit Ratisbonne.

— Au contraire... partons... partons bien vite ! répondit la princesse en regardant soudain le mort étendu devant ses pas ; la vue de cet homme tué pour moi me fait mal.

— Un instant, dit Edgard, cet homme était écuyer de Job de Moravie, porteur des dépêches des princes confédérés au conseil de Prague. Il doit avoir sur lui des papiers importants.

— Eh bien ? interrompit la princesse.

— Ces papiers, il me les faut, continua Edgard. Les projets de nos ennemis doivent y être consignés... et s'emparer de leurs complots, c'est prendre la forge où ils doivent tremper leurs armes.

Le comte de Norberg, qui, par la force de son caractère sans doute et son expérience des troubles civils, avait été moins ému et moins surpris de cette scène que les autres voyageurs, parla vivement de la nécessité de repartir au plus vite pour éviter des dangers qui augmentaient avec le jour.

Mais le page, absolu dans ses volontés, ne l'écouta point. Penché sur le corps déjà raidi du mort, il fouilla avec ardeur dans tous les plis de ses vêtements, et enfin il retira de dessous la cuirasse un paquet de parchemin scellé. Satisfait alors de son succès, et levant fièrement la main qui tenait la précieuse capture :

— Allons maintenant, dit-il, rejoindre l'empereur, et tandis qu'il dresse son plan de bataille contre les révoltés, portons-lui la clef qui les livre sans doute entre ses mains !

— Ah ! l'impératrice peut monter, répéta une voix qui venait du

tournant du rocher devant lequel on passait et semblait un écho des paroles que le page venait de prononcer.

En même temps, un homme d'armes, d'une taille colossale et richement équipé, sortit de derrière le bloc de granit, suivi de deux autres soldats ; et tous trois, d'un mouvement froid et mesuré, barrèrent le chemin devant les voyageurs.

Avant que ceux-ci, frappés de surprise et d'épouvante, eussent pu prononcer un mot, le premier des hommes d'armes reprit d'une voix forte et flegmatique :

— Puisque son altesse impériale, à ce que nous voyons, a quitté la prison de Prague où elle était enfermée par ordre supérieur, elle voudra bien s'y laisser reconduire par nous à l'instant même.

— Qui êtes-vous, demanda le comte de Norberg, qui parlez d'arrêter votre souveraine ?

— Ecuyer du prince Job de Moravie, porteur de dépêches au conseil de Prague.

— Et de quel droit un écuyer commande-t-il ? s'écria Edgard ému et frémissant de colère.

— L'écuyer commande au nom de son maître et exécute ses ordres, répondit l'espèce de géant.

— Les ordres d'infâmes révoltés sont des crimes, reprit Edgard, ceux qui les exécutent de misérables malfaiteurs.

— Madame, veuillez nous suivre, dit l'impassible soldat à Sophie de Bavière.

Edgard, d'un bond, se jette au côté de la princesse, et tient son épée nue étendue devant sa souveraine.

— Vous nous gênez, jeune homme, dit avec sang-froid le gigantesque lansquenet.

Et, saisissant l'épée du page, il lui fait faire un tour en l'air, et la lance à vingt pas derrière lui.

CLÉMENCE ROBERT.

(La suite à un prochain numéro.)

LE PRÉSIDENT : Quant aux pétitions, elles doivent, aux termes du règlement, être renvoyées au comité, sans discussion préalable. (C'est cela ! Très bien !)

Quant à la discussion qui, dit-on, a été acceptée par le ministre de l'intérieur, je ne puis la permettre qu'autant que la chambre voudra bien l'autoriser.

L'Assemblée consultée décide que les interpellations auront lieu immédiatement.

LE CIT. LAGRANGE : Citoyens représentants, les citoyens malades sont informés que l'autorité ne fera pas recueillir les votes dans l'intérieur des hospices.

Les malades électeurs... (Hilarité) qui tiendront à exercer leur droit de voter, ne se rendent pas à leur domicile respectif et réclament leur carte, ce qui prend du temps et cause de la fatigue, s'ils veulent remplir leur devoir de citoyen.

Or, remarquez la situation : s'ils s'abstiennent, ce sont de mauvais citoyens ; s'ils vont voter, ils se suicident... (Exclamations.)

Je prie le ministre de vouloir bien nous dire quelles sont ses intentions, de vouloir bien nous faire savoir si l'administration songe à aviser.

LE CIT. DUBAURE, ministre de l'intérieur : La loi, afin que le vote fût entouré de toutes les garanties propres à en assurer la liberté et la sincérité, a institué un lieu pour le scrutin, un bureau pour recevoir les suffrages. Maintenant il peut arriver que des personnes retenues par des cas de force majeure ne soient pas en état de se transporter au lieu du vote. Faudrait-il alors s'abstenir de toutes les garanties de liberté, de sincérité ? Faudrait-il aller demander aux citoyens un vote dont personne ne pourra garantir la liberté et la sincérité ? (Non ! non !) Toute la question est là. (Assentiment.)

Aux termes de la loi, on ne peut aller recueillir les votes dans les hospices.

Plusieurs membres : Il faudrait alors aller chez les malades à domicile.

LE CIT. DUBAURE : Si l'Assemblée veut rendre un décret à cet égard, ce n'est pas la maitresse... (Non ! non ! — Très bien !)

LE CIT. LAGRANGE : Maintenant, je demande à l'Assemblée la permission de déposer les pétitions de plusieurs milliers de citoyens, auxquelles je vous prie de vouloir bien, quand vous le jugerez à propos, faire quelque attention.

Après quelques observations du citoyen Bineau et du président, l'Assemblée consultée décide qu'elle met à l'ordre du jour, après le budget, la discussion des propositions et du projet concernant les transports.

LE PRÉSIDENT : J'ai la douleur d'annoncer à l'Assemblée la perte d'un de nos collègues, l'honorable M. Dault... (Mouvement de douloureuse surprise). Procureur-général à Poitiers, représentant élu dans le département de la Vienne, décédé aujourd'hui, à une heure, à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin.

Le président tire au sort la députation qui assistera aux obsèques du défunt.

On reprend la discussion du budget rectifié.

On passe à la troisième partie du budget du département des finances (Service ordinaire).

Les chapitres en sont votés sans débat.

Quatrième partie. — Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics.

Exploitation des tabacs. — Personnel.

LE CIT. DE SAINT-PIERRE présente quelques considérations sur le service des postes.

Après quelques observations du citoyen Etienne Arago, les chapitres relatifs aux postes sont votés sans modifications.

La séance est levée.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE, HISTOIRE NATURELLE ET ARTS UTILES DE LYON.

Séance du 24 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. LORTET.

M. le préfet demande, par une lettre, des renseignements sur la culture de la vigne et sur la qualité des vins dans les divers vignobles du département. Une commission composée de MM. Bouchard, P. Reverchon, A. Potton et Sauzey est chargée de préparer une réponse pour M. le préfet.

M. le président communique une lettre qu'il a reçue des délégués des cinquante familles qui ont adressé une demande collective au ministre de la guerre à l'effet d'obtenir des concessions en Afrique. Ils désirent être en rapport avec la société afin d'obtenir d'elle les instructions théoriques et pratiques dont les nouveaux colons auront, disent-ils, d'autant plus besoin que la plupart se font agriculteurs par la force des circonstances et n'ont aucune connaissance du nouvel état qu'ils embrassent.

M. le président fait un appel aux divers membres de la société pour en obtenir des graines, des plantes ou des instructions qui puissent être utiles aux colons. La société se charge de répondre aux délégués.

M. Lecoq annonce la mort de M. Bernard, membre correspondant, ancien directeur de l'école vétérinaire de Toulouse. Il récapitule les titres scientifiques de M. Bernard.

M. A. Potton annonce aussi la mort de M. Othon de Moidière, membre vétérinaire, décédé à la campagne, dans le département de l'Isère.

Le secrétaire, d'après de nouveaux renseignements qui lui sont parvenus sur la récolte des pommes de terre, provoque une discussion sur ce sujet. MM. Bouchard, P. Reverchon, Saint-Clair Dupont, Lortet et Mulsant y prennent part. Il résulte des faits cités que les pommes de terre tardives ont donné une récolte moins abondante et qu'elles ont été attaquées par la maladie plus fortement qu'on ne le pensait d'abord.

M. Lortet déplore le peu d'essais tentés en France pour la plantation du tabac. Il rappelle que nous sommes encore tributaires de l'étranger pour cette substance, et il pense que nous pourrions très probablement obtenir des tabacs supérieurs à ceux que nous produisons, si l'on s'en occupait davantage. Il démontre qu'il en est de toutes les cultures comme de celle de la vigne, qui donne un produit différent non seulement d'après les variétés cultivées, mais encore d'après le climat, l'exposition, la nature du sol, etc. M. Lortet dit que les bénéfices que donne le tabac à l'agriculture sont plus considérables que ceux qu'elle retire des autres végétaux. Il termine en proposant de faire des démarches pour obtenir l'autorisation de cultiver quelques milliers de pieds de tabac dans le département, à titre d'essai.

M. Jandard combat cette proposition. Il craint que l'introduction du tabac dans nos terres ne soit l'origine de quelques nouvelles vexations pour l'habitant des campagnes.

Les prôneurs de la candidature de M. Louis Bonaparte appellent la poésie au secours de leur héros. Voici le délicieux morceau qu'ils sèment partout depuis quelques jours et que nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs ; nous n'y ajoutons rien, nous n'en retranchons rien, c'est trop beau pour qu'on se permette d'y toucher.

CITOYENS ÉLECTEURS.

Honneur aux électeurs et cultivateurs
Du département. Pour élire votre président,
Songez au nom du vieux guerrier,
Ce nom du GRAND NAPOLEON
Qui jadis sauva la Nation,
Dans la position qu'il avait trouvée ;
Des chaînes il a brisé.
Les Eglises il a rétabli.

La Noblesse et le Clergé,
Remis en pied, pour récompense,
L'ont envoyé mourir sur un rocher.

Electeurs et Cultivateurs,
Il ne faut point vous duper
Ni vous laisser endoctriner,
Par le serpent Putois.
Car son dard est lancé,
Prêt à briser vos libertés,
Et des chaînes vous charger.
Songez au nom du vieux guerrier
Pour faire valoir vos propriétés
Et vendre vos denrées ;
Louis Bonaparte il faut porter.

Avec une république bien fondée,
Comme le vieux guerrier
L'a gouvernée pendant six années,
Où la France a bien brillé...
Tu regrettes, pauvre France,
Un fameux rejeton,
Depuis la déchéance
Du grand Napoléon.
De son temps le commerce
Avait grande étendue ;
De plus en plus il baisse
Depuis qu'il est déchu.

Quoiqu'il faisait la guerre,
L'ouvrier travaillait ;
Quoique l'on en dise,
Qu'il fut ambitieux,
Jamais capote grise
Ne nous rendit malheureux.
Ce brave militaire
Voulait encore nous sauver,
Dans l'île Sainte-Hélène,
S'est rendu prisonnier.

Villes et Campagnes,
Ecoutez la voix d'un vieux perruquier,
Depuis trente quatre années a invoqué la Divinité
Pour faire rentrer la famille exilée.
Le moment est arrivé, il faut tous en profiter,
Pour sauver la France où elle est plongée.
Noblesse et Clergé, avec nous venez voter
Pour éviter le coup préparé,
Vous devez vous rappeler du vieux Guerrier
Qui vous a délivrés des chaînes que vous portiez.

Villefranche, imp. et lith. de Léon Pinet.

Chronique.

Dimanche 3 décembre a été un jour de fête pour les sourds-muets. Ils se réunissaient, au nombre de quarante environ, chez le restaurateur Mathieu, dans un banquet fraternel, pour célébrer le 136^e anniversaire de la naissance de leur père intellectuel, l'abbé de l'Épée.

Cette réunion était pour la cinquième fois présidée par M. Claudius Forestier, directeur de l'institution des sourds-muets de notre ville. Il y avait là plusieurs parlants distingués, leurs amis dévoués, qui étaient venus s'associer à cet hommage. Tout s'est passé avec le plus grand ordre et la cordialité la plus parfaite. Au dessert, plusieurs discours ont été prononcés.

Les toasts suivants ont été mimés et vivement applaudis :

M. le président du banquet : « Reconnaissance éternelle à l'immortel abbé de l'Épée ! »

M. Benjamin, professeur sourd-muet, l'un des commissaires : « A la santé de notre cher président Claudius Forestier ! »

M. Guillard, chef d'institution : « A la religion ! »

M. Piaton, aspirant au professorat : « Aux amis des sourds-muets ! »

M. Rieublanche, joaillier sourd-muet, l'un des commissaires : « A la prompte réalisation du projet de fonder des cours gratuits pour la classe ouvrière des sourds-muets de Lyon ! »

M. Bergier, sourd-muet : « Aux commissaires du banquet ! »

Les convives se sont séparés en se promettant bien de se revoir ensemble l'année prochaine.

— L'administration du Jardin d'Hiver a l'honneur de prévenir MM. les abonnés que mercredi et vendredi il y aura, de trois à cinq heures, concert vocal et instrumental.

Les intermèdes seront remplis par des scènes de *Guignol*.

MM. les abonnés sont priés de se munir de leur carte d'abonnement.

— Le dimanche 26 novembre dernier, vers les quatre heures du soir, les frères Burdin, de la Bénisson-Dieu, revenant de Saint-Forgeux, entrèrent dans un cabaret de Noailly. Là, ils furent accostés par cinq à six jeunes gens de cette commune qui leur cherchèrent dispute.

Les frères Burdin, ne voulant pas répondre à leurs provocations, sortirent pour se rendre chez eux ; arrivés à 15,000 mètres de la Bénisson-Dieu, ils trouvèrent devant eux les mêmes individus qui déjà les avaient provoqués.

A la suite d'une nouvelle altercation, le nommé Claude Floriat, l'un des cinq, asséna un assez violent coup de bâton sur la tête de Claude Burdin aîné. Son frère cadet, le voyant ainsi maltraité, s'arma d'un couteau-poignard qu'il plongea dans le bas-ventre de l'agresseur, lequel fut emporté mourant dans une maison voisine où il est mort quelques heures après.

Cadet Burdin s'est constitué prisonnier. Le nommé Bertholet, qui avait engendré la querelle, a été arrêté en vertu d'un mandat.

La justice, accompagnée de la gendarmerie, s'est transportée sur les lieux pour informer.

(ECHO de la Loire.)

— Un horrible accident vient d'arriver à la sucrerie des Alouettes, près Chalon. Une jeune fille de 24 ans, en passant près d'une machine de l'usine, a été prise par ses jupes et entraînée violemment. A ses cris, on put arrêter immédiatement ; mais les deux jambes de la jeune fille étaient prises sous une partie de la machine, et cette partie était si pesante qu'il a fallu trente hommes occupés pendant une heure et quart, avec des crics, à la démonter et à la soulever, pour pouvoir déprendre les jambes de cette pauvre enfant. On l'a menée à l'hôpital immédiatement. Le mal était tel qu'il a fallu procéder à l'amputation de la jambe, d'un côté, et à l'amputation de la cuisse, de l'autre. On pense qu'elle ne survivra pas long-temps.

(Patriote de Saône-et-Loire.)

— Le 30 novembre, à Thoiry (Ain), le sieur Girod (Gaspard), propriétaire, âgé de 64 ans, a été trouvé mort et baigné dans son sang dans son domicile. L'état de son corps, blessé en plusieurs endroits, celui de l'appartement, où l'on remarquait des chaises renversées et des bouteilles brisées, attestait une mort violente et une lutte antérieure. Le sieur Ferrière (J.-J.), âgé de 34 ans, son beau-frère, qui habitait la même maison et avait acheté son bien à fonds perdu, a été arrêté.

— Un déplorable accident vient d'avoir lieu sur le territoire de Besançon. Mardi, 28 novembre, à six heures du soir, les quatre frères Hyenne, de Fontain, virent prier le sieur Laudet, pêcheur, de-

meurant au-dessus de l'écluse de la Malte, de leur faire traverser le Doubs. Le sieur Laudet s'y refusa d'abord ; mais, après quelques instances, tous les cinq entrèrent dans la barque. A peine éloignée du bord, la barque chavira, et le pêcheur seul, quoique âgé de soixante-dix ans, parvint à se retirer. Les quatre malheureux frères, tous jeunes et vigoureux, ne purent regagner le bord et furent noyés. Depuis deux jours, les frères Hyenne étaient le retour de l'un d'eux, libéré du service militaire, et ils se trouvaient sans doute un peu pris de vin au moment du fatal accident qui leur a coûté la vie.

CONDITION DES SOIES DU 5 DÉCEMBRE. — 85 balles. — Ouvrées, 68 grèges, 17. — Dernier numéro, 252.

Spectacles du 5 décembre 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — La Juive, grand opéra.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Chevalier du guet, vaudeville. — Tiridate, vaudeville. — Jeanne Mathieu, vaudeville.

COLISÉE. — CIRQUE SOULLIER. — Relâche.

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE SES SUCCURSALES

Au jeudi 30 novembre 1848, au matin.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots.	453,451,400 f. 75 c.
Numéraire dans les succursales.	107,451,553 »
Effets arriérés à recouvrer.	95,925 46
Portefeuille de Paris, dont 15,919,920 f. 40 c. provenant des succursales.	64,871,522 69
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	108,950,602 67
Avances sur lingots et monnaies.	15,917,583 »
Avances sur effets publics français.	55,772,046 63
Avances sur effets publics dans les succursales.	1,872,542 »
Avances à l'Etat.	50,000,000 »
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 450 millions.	50,000,000 »
Rentes de la réserve.	10,000,000 »
Rentes, fonds disponibles.	54,786,288 62
Placements des succursales.	12,806,741 59
Hôtel et mobilier de la Banque.	4,000,000 »
Immeubles des succursales.	2,524,717 »
Prêt de dix millions à la ville de Paris.	4,500,000 »
Intérêt dans le comptoir national d'escompte.	200,000 »
Intérêt des anciennes banques départementales dans les comptoirs nationaux des villes.	250,000 »
Effets en souffrance à la Banque.	12,658,868 78
Effets en souffrance dans les succursales.	7,678,712 »
Dépenses d'administration de la Banque.	358,932 57
Dépenses d'administration des succursales.	594,277 »
Divers.	627,799 46
Bons du Trésor à consolider.	7,906,247 56
	665,660,268 88

PASSIF.

Capital de la Banque.	67,900,000 »
Capital des nouvelles succursales.	25,350,000 »
Réserve de la Banque.	10,000,000 »
Idem des nouvelles succursales.	2,980,780 14
Réserve immobilière de la Banque.	4,000,000 »
Billets au porteur en circulation.	589,906,500 »
Billets au porteur en circulation des succursales.	19,811,500 »
Billets à ordre.	451,762 »
Compte courant du Trésor créditeur.	25,752,459 15
Compte courant.	76,855,571 18
Compte courant dans les succursales.	26,211,427 »
Récépissés payables à vue.	2,469,800 »
Récépissés payables à vue dans les succursales.	1,845,881 »
Traites des succursales à payer par la Banque.	5,815,666 »
Traites de la Banque à payer par les succursales.	2,472,552 »
Dividendes à payer.	192,151 23
Liquidation du comptoir d'Alger.	404,604 04
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées.	5,515,109 52
Escomptes, intérêts divers dans les succursales.	2,556,986 »
Récompte du dernier semestre.	422,952 27
Idem du dernier semestre dans les succursales.	644,255 »
Divers.	167,211 11
	665,660,268 88

BULLETIN HEBDOMADAIRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

Marseille, 2 décembre.

Soies.

Point de variations à mentionner dans les soies. Les transactions s'opèrent assez régulièrement, et les cours sont toujours en bonne tenue.

Il nous est arrivé cette semaine environ 120 balles, ce qui porte notre dépôt à 700 et quelques balles, dont 200 balles de Syrie, 200 balles de Grèce, 200 balles de Brousse et 100 balles de diverses provenances.

Cotons.

Les affaires traitées dans le courant de la semaine comportent 525 balles Jumel, 211 balles Kirkagach et 79 balles Salonique à prix inconnus, 25 balles Louisiane à 52 f., et 55 balles Kirkagach de 69 à 70 f.

Blés.

Les règlements qui ont eu lieu pour les livraisons de fin novembre ont produit un peu de relâchement dans les prix, qui ont roulé de 24 f. à 24 f. 50 c. pour la Pologne. La marchandise effective s'est traitée de 24 f. 50 c. à 26 f. les 160 litres entrepôt ; en général, les affaires s'opèrent toujours difficilement.

A la consommation les prix sont stationnaires et les ventes se bornent au détail.

Légumes.

Les armements pour nos colonies ont fait faire divers achats dans quelques uns de ces articles ; mais les besoins de la localité continuent à ne donner matière qu'à des ventes de détail qui établissent la cote du jour comme il suit :

Haricots de Chalon	26 f.
Haricots de Bourgogne	24 »
Haricots de Dijon.	56 »

Sucres bruts.

Opérations de peu d'importance. Celles de ces huit jours atteignent à peine un ensemble de 150 barriques de nos Antilles, qui ont eu placement à 27 f. les 80 kilog. entrepôt avec escompte et terme.

Les sucres bruts étrangers, par navires français, ont fourni à la vente 800 sacs du Brésil à 22 f. avec escompte et terme.

Sucres raffinés.

Le mouvement des affaires se soutient dans les produits d'exportation, et la huitaine expirée a présenté encore quelque intérêt sous le rapport des achats à l'entrepôt, auxquels ont pris part toutes les qualités et principalement les raffinés en papier.

Les cours du jour se raisonnent comme il suit :

Entrepôt. — Les 50 kilog.	
Raffinés papier, 70/0	f. 36 » à 56 50
— nus	57 50 à 58 »
— cassés.	57 » à 57 50

CAFÉS. — La demande continue à se porter sur les provenances du Brésil, dont 5,000 sacs de Rio ont eu acheteurs à 40 fr. les 50 kilog. entrepôt.

COCHENILLE DES CANARIES. — Sur 118 sacs arrivés par l'Elbe, 52 sacs ont passé à la consommation à 11 fr. 75 c. le kilog. entrepôt.

Le vapeur *Mercurio*, arrivé tout récemment, en a importé 58 autres sacs.

ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE. — La hausse se maintient dans cet article. On a réalisé ces jours-ci 40 tierçons à 64 fr. les 100 kilog.

GOMME DU SÉNÉGAL. — On a payé 140 fr. les 100 kilog. entrepôt pour environ 60 sacs en qualité de Salabreda.

SAVONS. — Nous avons à signaler une meilleure tenue dans cet article. La baisse a été arrêtée par l'arrivée de quelques ordres d'achat qui ont eu pour résultat la conclusion de divers marchés et le raffermissement des cours. Les achats se sont effectués aux prix de la cote :

A l'entrepôt : Savon bleu pâle et vif, . . . 27 à 28 f. les 50 kilog.
— blanc 56 à 58 »
— recuit pâle et vif . . . 50 »
A l'acquitté : Savon pâle et vif, . . . 59 50 à 40 »
— blanc 48 50 à 46 »

SPIRITUEUX. — La huitaine écoulée n'a pas amené de changement dans la position des 5/6. Les affaires restent calmes; quelques pièces disponibles ont été prises à 59 fr.; la marchandise étant abondante reste offerte à ce prix.

Les mares disponibles à 53 fr.
Les vins pour les colonies sont calmes et sans demande, de 27 à 28 fr., et pour l'Inde de 55 à 53 fr.

Le tafia des colonies est rare et tenu à 25 fr.

HUILES D'OLIVE A FABRIQUE. — Il y a eu fort peu d'activité cette semaine dans les huiles d'olive à fabrique. Les qualités de Rossano ont eu preneurs pour quelques parties disponibles à 110 93 l'hect. avec terme.

HUILES COMESTIBLES. — Aucun mouvement ne s'est fait remarquer cette semaine dans les huiles fines d'olive. Les qualités de Naples sont offertes, et celles de la Rivière sont bien tenues. En somme, l'article est généralement calme.

Agriculture.

La société d'agriculture de l'Ain avait invité les communes du Revermont, dans la Bresse, à établir des fruitières; la commune de Simandre a suivi cette indication et vient d'en recueillir le fruit, comme on verra par la communication suivante :

« Dans la fruitière commencée cette année à Simandre le 1^{er} avril, il a été fabriqué 5,000 kilogr. de fromage en bonne qualité qui ont été vendus 45 f. les 50 kilogr. Des sociétaires qui n'y ont fourni que le lait d'une vache après avoir prélevé celui qui leur était nécessaire pour le besoin de leur ménage, ont reçu 90 f. de la vente de leurs fromages, déduction faite de tous les frais de fabrication; les mêmes sociétaires ont fait au moins chacun 25 kilogr. de bon beurre représentant une valeur de 50 f., de telle sorte qu'ils ont retiré du produit d'une vache en sept mois, tant en beurre qu'en fromage, 120 f. On a en outre su tirer un parti avantageux du serai en le convertissant en beurre qui est aussi de bonne qualité; 15 kilogr. de serai en produisant de 5 à 7 de bon beurre qui se diminue moins que l'autre en le fondant. Ce procédé, qui a été employé pendant les trois derniers mois de la fabrication, a parfaitement réussi. »

Voilà un exemple qui doit encourager à l'imiter.

CONSERVATION DES RACINES FOURRAGERES. — L'hiver approche; la première neige a déjà blanchi les campagnes pendant quelques jours. Ce qui reste de navets, de carottes et de betteraves dans les champs ne peut plus y séjourner sans péril. Nous ne saurions trop recommander aux fermiers de ne point entasser leurs provisions de ces diverses racines dans des fosses trop grandes et surtout trop profondes : la destruction par la pourriture d'une partie du contenu des fosses n'a souvent pas d'autre cause. Il vaut mieux, sauf à prendre un peu plus de peine dont le vrai cultivateur ne doit pas être avare, multiplier les fosses et les faire plus larges que profondes. On ne perdra pas non plus de vue que tous les symptômes météorologiques font présager un hiver dur, et que la prudence exige qu'on donne au revêtement en terre des fosses remplies de racines plus

d'épaisseur que de coutume, ce qui dans aucun cas ne saurait avoir d'inconvénient. Avec cette précaution et celle non moins nécessaire d'élimer avec le plus grand soin les racines atteintes du moindre commencement d'altération, les provisions de carottes, de navets et de betteraves n'auront rien à craindre de l'hiver probablement long et rude que nous avons devant nous.

Bulletin officiel du mouvement de la Condition des soies de Lyon pendant le mois de novembre dernier.

Il a été conditionné pendant ce mois :	
468 balles ou parties d'organins, pesant ensemble net	45,455 kil.
490 — de trame, —	31,525
270 — de grège, —	22,368
125 — de soies diverses, —	4,182
49 parties de bobines pleines ou vides, —	566
9 parties de laine, —	—
4,409 numéros placés.	Poids total, 101,874 kil.

Nouvelles Etrangères.

ALLEMAGNE.

Les journaux badois continuent à être remplis d'appréhensions au sujet d'une nouvelle invasion des corps francs. Ils la voient imminente. Ils assurent qu'elle sera plus redoutable et mieux organisée que toutes les précédentes expéditions de ce genre. Ils connaissent le plan des conjurés; ils savent que ceux-ci ont l'intention de pénétrer en plusieurs colonnes et sur plusieurs points à la fois des cantons suisses dans le Haut-Rhin badois. Les chefs ont déjà été vus sur la frontière. L'un d'entre eux, Siegel, a été aperçu sur les limites mêmes du duché de Bade, à Kreuzlingen et à Emishofen. Le gouvernement badois partage-t-il ces appréhensions? et toutes ces rumeurs sont-elles fondées? Nous ne savons, mais les mouvements de troupes sont nombreux du côté de la Suisse. Les troupes wurtembergoises s'échelonnent sur la frontière; on y amène de l'artillerie, de la cavalerie, de l'infanterie, pour préserver le duché d'un coup de main.

AUTRICHE.

Vienne, 25 novembre. — D'après les documents officiels, la perte des troupes dans les affaires de Vienne et de Schwechat s'élève à : tués, 14 officiers, 175 hommes, 57 chevaux; blessés, 42 officiers, 774 hommes, 11 chevaux.

— L'exécution de MM. Becker et Jeclinck est officiellement confirmée; ils ont été fusillés le 23, à sept heures du matin.

27 novembre. — Le côté gauche a publié son programme; il demande que l'Autriche soit divisée en cinq parties, selon les nationalités, dont chacune aurait une régence soumise à un gouvernement central.

PRUSSE.

Berlin, 28 novembre. — La séance de l'assemblée nationale s'est ouverte aujourd'hui à onze heures. On comptait 159 députés présents, c'est-à-dire 5 de plus que la veille.

M. de Brandebourg a proposé à l'assemblée, au nom du conseil des ministres, de s'ajourner au lendemain puisqu'elle n'était pas en nombre. Il semble que le ministère espère que l'assemblée pourra attendre le nombre de députés nécessaire pour délibérer.

La garnison a été considérablement renforcée depuis hier. 29 novembre. — L'assemblée nationale a tenu séance à Brandebourg. Il y avait 151 membres présents; 22 s'étaient excusés de ne pouvoir assister à la séance. L'assemblée s'est ajournée de nouveau au lendemain.

WURTEMBERG.

Carlsruhe, 25 novembre. — Les réfugiés politiques qui habitent la Suisse, menacent, dit-on, l'Allemagne d'une nouvelle invasion.

SUISSE.

Le conseil national a voté sur la ville fédérale. Il y a eu pour Berne 58 voix, Zurich 33, Lucerne 6, Zollikofen 1.

Au moment où le président proclame que Berne est désignée par le conseil national siège des autorités fédérales, ce résultat est accueilli par les braves répétés de la tribune qui est comble.

Tous les députés de la partie française ont voté pour Berne. (Nouveliste Vaudois.)

Zurich. — La première section de la batterie zuricoise Zeller, à destination du Tessin, a heureusement franchi le Bernardin dans la journée du 24 courant, bien que la marche fût aggravée par des tourbillons de neige.

En tête de la colonne étaient 35 traîneaux chargés de canons, de munitions, etc.; ensuite suivaient les chevaux conduits isolément par les soldats du train, puis les artilleurs, et enfin le capitaine et le commissaire dans un traîneau. A Hinterrein, chaque soldat reçut une ration de pain, fromage et vin de la Vallée.

Quoique trente pionniers eussent pris les devants pour frayer la route, les artilleurs ont dû dans maint endroit brasser la neige jusqu'aux genoux. Le convoi, parti à dix heures du matin de Nufenen, est arrivé à quatre heures au village du Bernardin.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

AUX COMMIS ET OUVRIERS DÉMOCRATES.

Leçons spéciales d'écriture, d'orthographe, de calcul et d'italien. S'adresser rue Lanterne, n° 22, au 1^{er}.

AVIS. Le propriétaire des magasins de nouveautés de l'Europe a l'honneur d'informer les habitants de Lyon et des faubourgs que ses magasins se fermeront définitivement le 31 décembre prochain.

En conséquence, la vente de toutes les marchandises devra donc s'effectuer au grand rabais de ce jour à celui de la fermeture des magasins.

Il profitera de ce laps de temps pour louer les magasins de l'Europe en totalité ou en partie, et en donner jouissance à la Noël.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le préfet du Rhône donne avis que, par acte en date du 20 octobre 1848, il a acquis du sieur Dutour (Jean-Antoine), domicilié à Bessenay, moyennant le prix de 1,400 francs, une superficie de 1,234 mètres 78 centimètres carrés de terrain nécessaire à l'élargissement de la route départementale n° 3 dans la traverse de ladite commune.

La présente publication est faite, en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841, pour purger les hypothèques qui peuvent exister sur le terrain dont il s'agit.

Lyon, le 2 décembre 1848. AMBERT. (4076)

Etude de M^e Ruby-Louis, avoué à Lyon, rue de l'Herberie, n° 3.

VENTE par voie d'expropriation forcée, par-devant le tribunal civil de Lyon, de **Vastes Immeubles** situés en la commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, territoire de Saint-Fortunat, et d'une **Maison** construite en pierres de taille, sise à la Croix-Rousse, lieu des Tapis, cours projeté, en cinq lots, sans enchères générales, au préjudice de François Tournissot.

Il sera procédé à cette vente le samedi vingt-trois décembre 1848, heure de midi à deux de relevée.

Le premier lot, comprenant maison, terre, pré et une grande carrière, le tout de la contenance de cinquante-cinq ares soixante centiares, sera vendu sur la mise à prix de huit mille francs ;

ci. 8,000 f.

Le second lot, comprenant une pièce de terre et une vigne la joignant, contenant le tout septante ares septante centiares, sur la mise à prix de deux mille francs ;

ci. 2,000 f.

Le troisième lot comprend une terre complantée de trèfles, au lieu de la Jardinière, de la contenance de dix ares quatre-vingt centiares, sur la mise à prix de cent francs ;

ci. 100 fr.

Le quatrième lot, comprenant une terre située au lieu du Grand-Crécy, de la contenance de cinquante-deux ares quatre-vingt centiares, sur la mise à prix de mille francs ;

ci. 4,000 f.

Le cinquième lot, comprenant la maison sise à la Croix-Rousse, sur la mise à prix de cinq mille francs ;

ci. 5,000 f.

outre les charges. (3832)

Etude de M^e Morillon, avoué à Lyon, rue Saint-Pierre, 23.

Le samedi seize décembre 1848, à midi, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au Palais-de-Justice, à Lyon, place de Roanne, aura lieu la vente par expropriation forcée, en cinq lots séparés, de divers Immeubles consistant en maisons, terres, jardin et dépendances, situés à la Guillotière, lieu de Monplaisir, saisis réellement au préjudice de Simon Cognat, sur les mises à prix :

Pour le 1^{er} lot, de. 3,000 f.

— le 2^e lot, de. 4,500

— le 3^e lot, de. 1,250

— le 4^e lot, de. 1,250

— le 5^e lot, de. 4,000

Pour extrait : Signé MORILLON, avoué.

NOTA.—Voir au greffe du tribunal le cahier des charges qui s'y trouve déposé. (3532)

Etude de M^e Brun, avoué à Lyon, rue du Bœuf, n. 31.

VENTE par expropriation forcée d'une **maison** de trois étages, située en la commune de la Guillotière, à l'angle sud-est de l'avenue de la Concorde et de la rue Hoche, saisie au préjudice du sieur Jules Tiron, marchand de limes à la Guillotière.

Adjudication au samedi vingt-trois décembre 1848.

Mise à prix 7,000 f.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Brun, avoué.

Pour extrait : Signé BRUN. (2749)

A VENDRE

POUR SE RETIRER DES AFFAIRES.

Très bon fonds de café dans une position avantageuse et ayant une vente suivie. Il y aura facilité pour le paiement. — S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, n° 12, chargé de proposer plusieurs associations lucratives. (211)

AVIS. Une jeune dame désirerait trouver un emploi dans un magasin, soit pour la couture, soit pour la vente au comptant; elle donnerait de très bons renseignements.

S'adresser rue Bouteille, n° 27, au 1^{er}. (210)

MAGASINS. A louer tout de suite, deux Magasins contigus avec entresol, rue Lafont, n° 24.

S'adresser à l'hôtel du Nord. (2203)

FABRIQUE D'HUILE. A vendre, une fabrique d'huile située à la Guillotière, mue par une machine à vapeur, composée de deux presses et tous les accessoires nécessaires.

S'adresser à M. Charignon, négociant à Lyon, rue Mulet, n° 10, ou à M. Guillermin, arbitre de commerce, rue Buisson, n° 17. (168)

PENSION BOURGEOISE. A vendre tout de suite, rue des Bouchers, 26, au 2^e, un Fonds de Pension bourgeoise ayant une belle clientèle. Le prix de la location est très modéré. — Pour traiter, s'adresser à M. Cret, teneur de livres, rue des Capucins, 4, de huit à dix heures du matin. (2208)

PHARMACIE DE PH. QUET, à Lyon,

Rue de la Préfecture, n° 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis.

Dépôt des Capsules au **Baume de Copahu** par, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringente d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices. (3802)

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acetés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (3758)

PHARMACIE A VENDRE

A LYON,

Pour cause d'autres occupations et à des conditions avantageuses.

S'adresser à la maison Bruny et Chanel, rue Lanterne. (2206)

JEANCLER - NICOLAS, FABRICANT DE FAIENCE,

A Lyon, quai Pierre-Scize, n° 60,

BREVETÉ D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT (sans garantie du gouvernement).

ENTREPRENEUR ET CONSTRUCTEUR DE CALORIFÈRES Pour Magasins, Appartements, Châteaux, Eglises, etc.

CHIMÈNES ET POÊLES A CALORIFÈRE.

Carreaux en faïence de toutes les dimensions et de divers genres pour potagers et cheminées à la Rumfort. — Fourniture en faïence inaltérable de Numéros pour les rues, d'Etiquettes pour les jardins et de Sièges inodores. (2194)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE. Composé en forme de pilules de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales et vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui ont raison de craindre pour d'anciens vices cachés, un reste de mercure, ou les suites d'un traitement imparfait, peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce remède qui ne manque jamais de purifier le sang et de rétablir la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte, ou la quantité de quatre dans une grande boîte, pour 10 f., chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13. (8064)

BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT sans garantie du gouvernement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

BANDAGES HERNIAIRES

SANS SOUS-CUISSSES ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les **BANDAGES** qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Ces bandages sont très commodes ou utiles aux personnes amateurs de la CHASSE, ou qui se livrent aux travaux de fatigues. Il y en a de toutes les formes et de toutes les dimensions, soit pour les enfants du plus bas âge, soit pour les adultes les plus robustes.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien - bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1. qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.) (170)

PLUS DE DOULEURS !!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

MALADIES DES VOIES URINAIRES.

M. le docteur **CAS**, qui, à Lyon, s'occupe spécialement des maladies des voies urinaires, prévient les personnes qui voudraient le consulter qu'il demeure toujours place Bellecour, n° 8, près la Poste aux Lettres. Il reçoit tous les jours de midi à deux heures. (8216)

LYON.—Imprimerie de BOURS, grande rue Mercière, n° 66.